

**Séance du 24 MAI 2006**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : AFFAIRES FONCIERES - Convention de mise à disposition de locaux sis 18, rue de Belfort au profit des Associations "EBAKI" et "CROISES SAINT ANDRE".

Monsieur Charrier présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 27 octobre 2005, vous avez autorisé le renouvellement du contrat de mise à disposition des locaux sis 18, rue de Belfort pour une durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 12 août 2006 au profit des associations EBAKI et CROISES DE ST ANDRE.

Le contrat prévoyait notamment la prise en charge des fluides (eau et électricité) à hauteur de 40 % pour les CROISES et 60% pour EBAKI.

Des compteurs individuels ayant été installés pour l'électricité, la règle de répartition susvisée de 40%/60% ne s'applique plus en conséquence qu'aux charges d'eau.

Il convient en conséquence d'établir un nouveau projet de convention prenant en compte cette modification au niveau des charges.

La présente délibération complète celle du 27 octobre 2005.

Je vous demanderais, en conséquence, de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat de mise à disposition sur la base du projet ci-joint.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.